

**Conseil d'administration
ENSAG-UGA**

Séance du 11 décembre 2025

**Délibération n°
DEL-2025-1211-11**

Nombre de membres	:	20
Membres en exercice	:	20
Quorum début de Séance : 16		
Membres présents	:	11
Membres représentés	:	04
Membre(s) ne prenant pas part au vote	:	00
Nombre de votants	:	15
Voix favorables	:	15
Voix défavorables	:	00
Abstention	:	00

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'ENSAG-UGA s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Nicolas Dubus, Président du Conseil d'Administration.

Point à l'ordre du jour :

Répartition des Admissions rentrée 2026-27

Membres présents :

DUBUS Nicolas,
LAJARGE Romain
MANOLA Théa,
VETTORELLO Jean-Pierre,
BARDOS Sylvia,
HANRY Camille,
VEILLEROT Marianne,
FEUTREN Alexandre,
PAGIRAS Camille,
BRESSY Vincent (à partir de 14h20),
RANÇON Blandine.

Membres représentés :

DEPOLLIER Guy (pouvoir à Jean-Pierre Vettorello à partir de 17h45)
MOCELLIN Raphael (pouvoir à Blandine Rançon),
PROMAYON Seamus (pouvoir à Camille Pagiras),
TIXIER Nicolas (pouvoir à Théa Manola, à partir de 15h40),

Membres excusés :

KERMEN Pierre (à partir de 15h40),
LAKHNECH Yassine (à partir de 17h50),
MADRENNES Jacqueline,
POBÉ Pascaline (à partir de 17h50)
ROUEDE Emmanuel (à partir de 15h40).



Délibération n°11 relative à la répartition des admissions rentrée 2026-27

Vu le décret 2018-109 du 15 février 2018, article 8.I.4

Vu l'avis de la CFVE lors de sa séance du 04 décembre 2025

Vu la présentation faite en séance du Conseil d'Administration de ce jour

Considérant :

- la nécessité d'établir une répartition équilibrée des admissions pour assurer la qualité de l'enseignement,
- l'importance de respecter la jauge maximale d'accueil des étudiants afin de garantir des conditions d'étude optimales,
- les enjeux de diversité et d'inclusion au sein de notre communauté étudiante,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- de maintenir la jauge maximale d'admissions pour l'année académique 2025/26 à 160 étudiants dont au maximum 120 étudiants admis selon la procédure admission Parcoursup pour l'accueil en 1ère année du premier cycle des études d'architecture.
- d'autoriser la direction à ajuster ces chiffres en fonction des candidatures reçues et des besoins identifiés, tout en respectant la jauge globale établie.
- de mettre en place un suivi régulier des admissions et de la répartition des étudiants dans les différentes formations, afin d'anticiper d'éventuels ajustements nécessaires.
- d'informer l'ensemble des parties prenantes (étudiants, enseignants, personnel administratif) des décisions prises concernant la répartition des admissions et la jauge



Fait le 11 décembre 2025

Le Président du
Conseil d'Administration

Nicolas Dubus